



MUNICIPALITÉ D'ALLAMAN

Mise à l'enquête publique n° 7/2016.

de compétence municipale, concernant

l'abattage d'arbres

selon le Règlement communal sur la protection des arbres

Lieu	Château d'Allaman.
Coordonnées	519'995/147'200.
Propriétaire	Monsieur Markus Jerger
N° de parcelle	1
Descriptif actuel	1 tilleul bifide 2 x 55 cm de diamètre, 1 de 65 cm, 1 frêne bifide de 48 et 52 cm et 1 marronnier de 60 cm. Tous ces arbres ont des branches sèches.
Motif des travaux	Les branches sèches sont dangereuses pour la voie publique.
Compensation	2 marronniers et 2 tilleuls plantés par anticipation dans ce périmètre.
Mise à l'enquête (20 jours)	du 4 au 23 novembre 2016 inclus

Ces arbres seront abattus prochainement pour raison de sécurité publique, ceci en conformité avec l'article 4 du Règlement sur la Protection des Arbres de la commune d'Allaman.

1165 Allaman, le 31 octobre 2016

Au nom du Propriétaire

Markus Jerger

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



Patrick Guex

Murielle Gilly





